

LISTE DES SALARIES EN SI, SIA, SIR, SIRA

Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016

Nouvelles catégories médicales

Catégorie	Libellé	Périodicité
SI	Suivi Individuel	5 ans
SIA	Suivi Individuel Adapté	3 ans
SIRA	Suivi Individuel Renforcé Adapté	1 an
SIR	Suivi Individuel Renforcé	4 ans (avec une visite intermédiaire à 2 ans)

Les surveillances

Libellé	Catégorie	Libellé Padoa
Cas général hors risque particulier	SI	SI
Moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés	SI	18NTR
Salariés exposés aux agents biologiques groupe 2 (AB2)	SI	AB2
Salariés exposés aux champs électromagnétiques si VLE dépassée	SI	ChEM
Travailleur handicapé	SIA	TH
Titulaire d'une pension d'invalidité	SIA	INV
Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	SIA	FEM
Travailleur de nuit	SIA	NUIT
Moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés	SIRA	18TR
Salarié exposé aux rayonnements ionisants catégorie A	SIRA	CatA
Salarié exposé à l'amiante	SIR	AMI
Salarié exposé au plomb	SIR	PB
Salarié exposé aux CMR (cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) R4421-3	SIR	CMR
Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupe 3 et 4 (ABP3 et 4)	SIR	AB3/4
Salarié exposé aux rayonnements ionisants (catégorie B)	SIR	CatB
Salarié exposé au risque hyperbare	SIR	HypB
Salarié exposé au risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage	SIR	MONT
Manutention manuelle, port de charges > 55kg (R.4541-9)	SIR	MANU
Autorisation de conduite	SIR	COND
Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)	SIR	ELEC



Des questions ?
N'hésitez pas à nous contacter !
relationadherents@santraplus.fr